



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Aude

ARRETE PERMANENT N°2024P0001

Portant réglementation de la circulation sur la RD 118
Commune de Villardonnel

Hors agglomération

La Présidente du Conseil Départemental,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

CONSIDÉRANT que suite à la vitesse excessive pratiquée et à la dangerosité de la sortie des véhicules, il est nécessaire de réglementer la vitesse.

ARRÊTE

Article 1 : La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 70 km/h sur la RD 118 du PR 18+0485 au PR 18+0965.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription) sera mise en place par les services du Département de l'Aude - Division territoriale du Carcassonnais.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : La Directrice générale des services et le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Carcassonne, le **19 JAN. 2024**
La Présidente du Conseil Départemental

Le Directeur des routes
et des mobilités

Stéphane Gervais

Diffusion : EDSR - Mairie

La Présidente du Conseil Départemental de l'Aude certifie comme exécutoire le présent arrêté pour avoir été porté à la connaissance le

19 JAN. 2024